

267. — 28 JUIN 1896. — Arrêté royal par lequel la Société nationale des Chemins de fer vicinaux est autorisée à établir et à exploiter, à titre de partie intégrante de la ligne vicinale d'Ypres à Neuve-Église, avec embranchement vers Warneton, la partie de cette ligne vicinale s'étendant sur le territoire de la commune de Warneton. (Moniteur du 5 juillet 1896.)

268. — 29 JUIN 1896. — Loi relative au recensement général des industries et des métiers (1). (Monit. des 6-7 juillet 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il sera procédé, en 1896, à un recensement général des industries et des métiers, sous la haute direction du ministre de l'industrie et du travail, avec le concours des administrations provinciales et communales et, s'il y a lieu, avec celui des différents départements ministériels.

Art. 2. Les règles à suivre pour opérer ce recensement, ainsi que les obligations des particuliers appelés à fournir les renseignements jugés nécessaires, seront déterminées par arrêté royal.

Art. 3. Les particuliers qui ne rempliraient pas les dites obligations, seront passibles d'une amende de 1 à 25 francs et d'un emprisonnement de un à sept jours ou de l'une de ces peines seulement.

Art. 4. En cas de refus par les parti-

culiers de se conformer aux prescriptions réglementaires, celles-ci pourront être exécutées d'office par les soins de l'autorité et aux frais des contrevenants.

Ces frais seront, le cas échéant, recouvrés par l'administration locale, comme en matière de contributions directes.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. A. NYSSSENS.)

269. — 29 JUIN 1896. — Loi contenant le budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes pour l'exercice 1896 (2). (Monit. du 4 juillet 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, pour l'exercice 1896 est fixé :

1 ^o Pour le service ordinaire, à la somme de cent dix millions trois cent dix-sept mille trois cent nonante-huit francs.	110,347,398 »
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent vingt mille francs	120,000 »

Ensemble à cent dix millions quatre cent trente-sept mille trois cent nonante-huit francs. fr. 110,467,398 » conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, M. J. VANDENPEEREBOOM.)

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 19 mai 1896. — Rapport. Séance du 11 juin 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 juin 1896, p. 1805-1807.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 19 juin 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1896, p. 591.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1894-1895.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte

du projet de loi. Séance du 28 février 1895, p. 268. — Rapport. Séance du 19 juin 1895, p. 276.

Session de 1895-1896.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 21 et 22 novembre 1895, p. 37 à 54 et 75 à 85; 26 novembre 1895, p. 59 à 60 et 85 à 90; 27 novembre 1895, p. 61 à 73; 28 novembre 1895, p. 94 à 105; 4 décembre 1895, p. 136 à 140 et 143 à 152; 15 mai 1896, p. 1353 à 1363; 19 au 22 mai 1896, p. 1366 à 1456; 26 mai 1896, p. 1457 à 1475. Adoption, p. 1475 à 1478.

SÉNAT.

Session de 1895-1896.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 19 et 23 juin 1896. — Adoption. Séance du 23 juin 1896.